

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Le fonds respecte les engagements suivants :

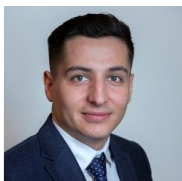
- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	100 764 733,47
Valeur liquidative (Part I)	5657 325,54
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Ratios de risque

	1 an
Volatilité	14,58%
Volatilité indice	14,99%
Beta	0,9518
Alpha de Jensen	-1,63%
Tracking error	3,08%
Ratio de Sharpe	0,38
Ratio d'information	-0,65



Performances

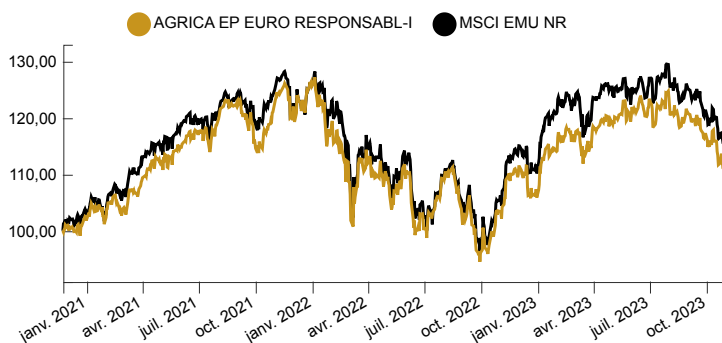
Performances	1 mois	3 mois	1 an	Création
Part I	-3,52%	-9,30%	9,39%	13,15%
MSCI EMU NR	-3,26%	-9,25%	11,38%	17,46%

Performances	2023	2022	2021
Part I	6,87%	-15,70%	23,35%
MSCI EMU NR	6,63%	-12,47%	22,16%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances ne sont pas constantes dans le temps; les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie. L'ensemble des performances tiennent compte des dividendes nets réinvestis.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 23/11/2020)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+2,9
Investissements sous suivi ESG	95%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	61%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	55,7%

Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être  40% du portefeuille investi 10 sociétés concernées	Energie propre et d'un coût abordable  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Industrie, Innovation et Infrastructures  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Villes et communautés durables  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Consommation et production durables  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Lutte contre les changements climatiques  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire sur la politique de gestion

Les principaux indices boursiers se sont repliés pour le 3^{ème} mois consécutif en octobre : -3,3% pour le MSCI EMU, -2,1% pour le S&P 500 et -2,8% pour le Nasdaq. Le MSCI EMU affiche une baisse de -10% par rapport à son plus haut annuel touché fin juillet et a réduit ses gains depuis le début de l'année à +6,6%. Les marchés actions peinent à résister aux vents contraires que constituent la forte remontée des taux longs, la dégradation des indicateurs économiques en Zone Euro et en Chine, ainsi que les nouvelles incertitudes géopolitiques au Proche-Orient qui maintiennent le prix du pétrole à un niveau élevé.

Le mois d'octobre a été particulièrement marqué par la forte volatilité du taux 10 ans américain avec un pic à 5%, niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2017. La remarquable résistance de l'économie américaine, portée par la vigueur de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, continue de surprendre positivement. Au 3^{ème} trimestre, le PIB américain s'est inscrit en hausse de 4,9% en rythme annualisé contre 2,1% au 2^{ème} trimestre. La divergence économique avec la Zone Euro, où les enquêtes de confiance se sont de nouveau détériorées tant dans l'industrie que dans les services, continue de s'accroître. Signe encourageant néanmoins en Zone Euro, l'inflation continue de céder du terrain depuis son point haut d'octobre 2022 et s'est inscrit à +2,9% sur un an glissant en septembre.

D'un point de vue sectoriel, la dispersion des performances a été particulièrement forte en octobre. Les secteurs défensifs tels que la consommation de base ou les services aux collectivités sont les seuls à afficher une performance positive (+0,7% et +0,4% respectivement). La technologie (-0,2%) a également bien résisté et reste en tête des performances depuis le début de l'année (+15,7%). A l'opposé, le secteur de la santé n'a pas bénéficié de son statut défensif et s'inscrit en baisse de -9,9% sur le mois, pénalisé par des publications de résultats trimestriels décevants.

AGRICA Epargne Euro Responsable affiche une baisse de -3,5% en octobre et sous-performe légèrement son indice de référence. Depuis le début de l'année, le fonds s'adjuge une progression de +6,9% et conserve une avance de +0,3% par rapport au MSCI EMU.

Sur le mois, l'allocation sectorielle a un effet négatif en raison principalement d'une forte surpondération de la santé, alors que la sélection de titre est positive. Les principaux contributeurs positifs sont Dassault Systèmes (+10,0%), Essilor Luxottica (+3,3%) et Novo Nordisk (+5,0%). A l'inverse, les principaux détracteurs sont Alstom (-42,1%), Sanofi (-15,6%) et Sartorius AG (-27,0%). Alstom a significativement révisé en baisse ses prévisions de génération de cash-flow en 2024, illustrant les difficultés du groupe à exécuter son carnet de commandes. L'endettement élevé, la probabilité croissante d'une augmentation de capital pour renforcer le bilan et la perte de crédibilité du management nous ont amenés à sortir le titre du portefeuille. Sanofi a, de façon inattendue, revu en baisse ses prévisions 2024 et 2025 en raison principalement d'une hausse significative à venir des investissements en R&D. La réaction du titre nous semble excessive et la présentation stratégique sur la R&D prévue en décembre sera une étape décisive. Sartorius AG a publié un 3^{ème} trimestre décevant pénalisé par un niveau de stocks toujours élevé chez ses clients. Nous avons soldé la position en raison d'une faible visibilité en 2024 et un niveau d'endettement trop élevé dans le contexte actuel.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 2,9 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 61%, et 56% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.

Achevé de rédiger le 03/11/2023.

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
DASSAULT SYSTEMES	+0,50	ALSTOM	-0,54
ESSILORLUXOTTICA	+0,27	SANOFI	-0,37
NOVO NORDISK	+0,22	SARTORIUS AG	-0,23
AIR LIQUIDE SA	+0,17	SAINT GOBAIN	-0,18
MERCEDES BENZ	+0,15	ASTRAZENECA	-0,18

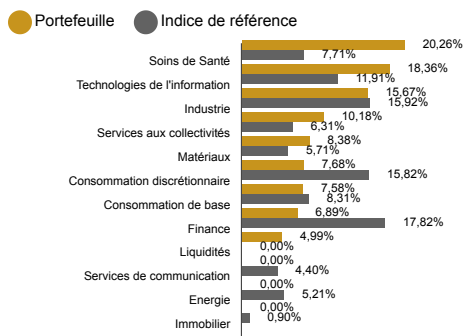
Composition du portefeuille

Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
AIR LIQUIDE SA	6,02	Efficacité énergétique	Matériaux	NOVO NORDISK +0,5%	ALSTOM -1,4%
ASML HOLDING NV	5,81	Best in class ESG	Technologies de l'information	DASSAULT SYSTEMES +0,3%	SARTORIUS AG -0,9%
ESSILORLUXOTTICA	5,68	Technologies médicales	Soins de santé	SAP +0,3%	ASTRAZENECA -0,6%
L'OREAL	5,39	Best in class ESG	Consommation de base	ESSILOR LUXOTTICA +0,3%	
DASSAULT SYSTEMES SE	5,04	Best in class ESG	Technologies de l'information	SANOFI +0,3%	
Poids des 10 premières lignes	50,05%			L'OREAL +0,3%	
Nombre de lignes	30				

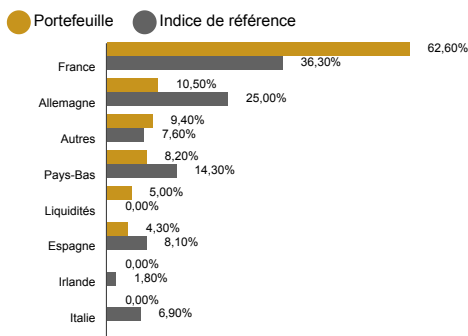
Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Profil Financier et Extra-financier

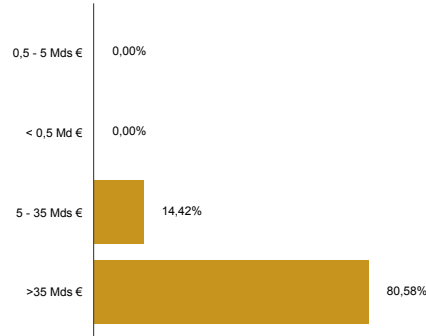
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

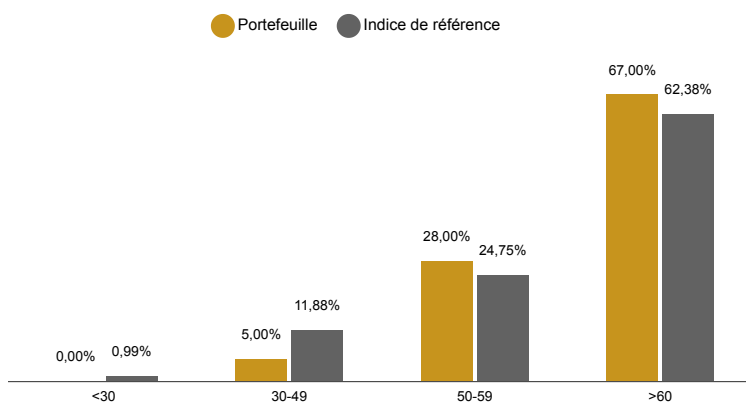
Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	63,60	60,70
Score E	68,50	63,70
Score S	61,90	58,40
Score G	61,20	60,20

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
AIR LIQUIDE SA	6%	65,30
ASML	6%	56,00
ESSILORLUXOTTICA	6%	53,70
L'OREAL	5%	72,80
DASSAULT SYSTEMES	5%	59,90

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Indicateurs climat

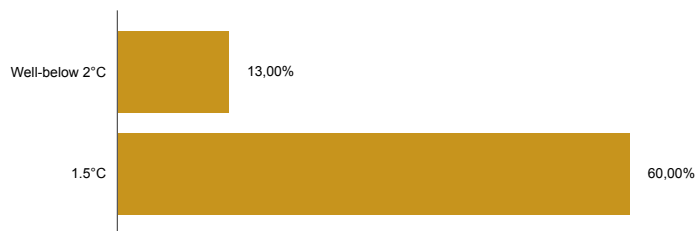
Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	218,00	171,00	95%	96%
Score de Transition Énergétique	66,90	61,60	95%	96%

Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Énergétique
AIR LIQUIDE SA	6%	1 503,70	50-59
ASML	6%	9,90	>60
ESSILORLUXOTTICA	6%	39,00	>60
L'OREAL	5%	1,20	>60
DASSAULT SYSTEMES	5%	3,00	>60

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Méthodologie

ESG & impacts ODD :

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contrairement aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat :

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Sources : Moody's ESG, SBTi

Disclaimer : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPC. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Agrica Epargne, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET LE DIC DE L'OPC souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité d'Agrica Epargne. Ce document est la propriété intellectuelle d'Agrica Epargne. Le prospectus et le DIC de l'OPC sont disponibles sur le site d'Agrica Epargne www.agricaepargne.com et chez Agrica Epargne.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/10/2023.